



Observatoire Départemental Sécurité Routière Savoie

Édition 2016
 (Chiffres 2015 non consolidés)

Éditorial



La sécurité routière est un enjeu national majeur.

En 2015, après 6 ans de baisse consécutive, les nombres d'accidents et de tués marquent une légère hausse (+ 2 morts). Ces chiffres demeurent cependant faibles. Pour la première fois depuis la création de l'observatoire départemental aucun décès de motocyclistes n'est à déplorer.

L'insécurité routière n'est pas une fatalité. Il est aussi essentiel de dresser un bilan chiffré pour mieux agir, sensibiliser et valoriser les attitudes responsables. C'est l'objet de cette plaquette qui présente le bilan de l'année 2015.

En 2016, les actions conduites en lien avec les nombreux partenaires devront être maintenues, amplifiées, afin que l'objectif national de passer d'ici 2020 au-dessous de la barre des 2 000 tués soit atteint et des vies épargnées.

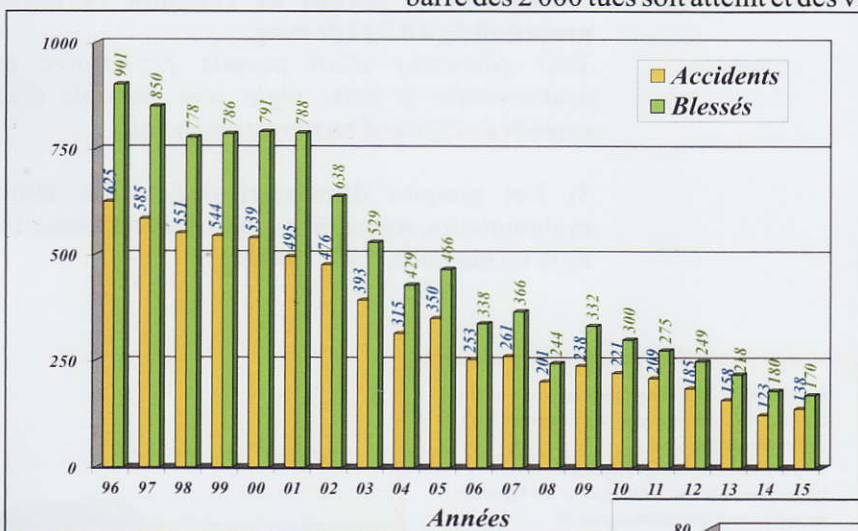
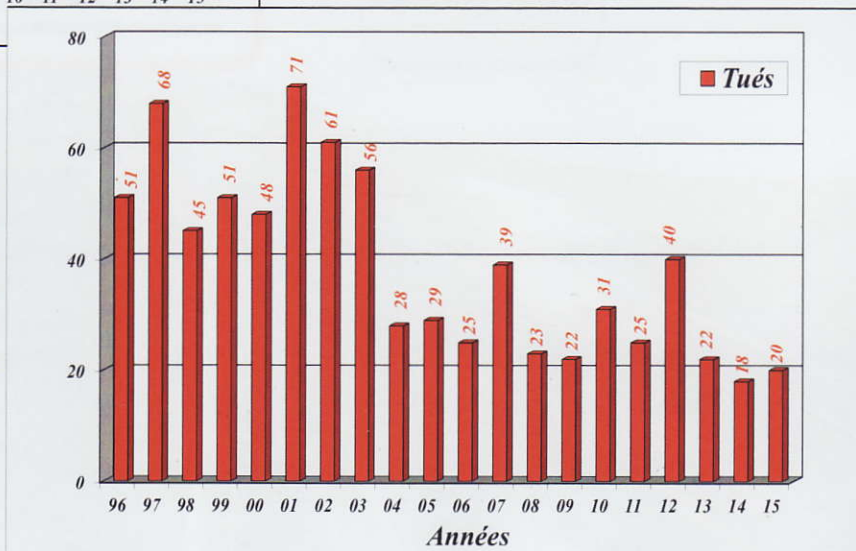


Diagramme des accidents corporels et des blessés de 1996 à 2015

Après de nombreuses années de baisse successive en Savoie les chiffres de l'accidentalité se consolident. 138 accidents et 170 blessés.

Diagramme des tués de 1996 à 2015

L'alchimie des mesures de prévention et de contrôles routiers ont participé à la consolidation de la mortalité routière : 20 tués en 2015 contre 18 en 2014. Si le chiffre des tués est en légère hausse, on constate un lissage de celui-ci puisque nous sommes pour la troisième année consécutive en dessous de la barre des 25 victimes.



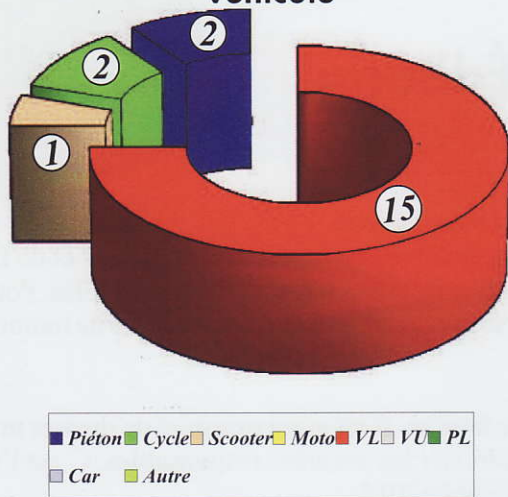
Cette plaquette d'information met en exergue les chiffres de l'accidentalité, elle est réalisée à partir des données fournies par les forces de l'ordre (Police et Gendarmerie Nationale).

Les principaux facteurs de risque comportementaux relevés dans les accidents corporels :

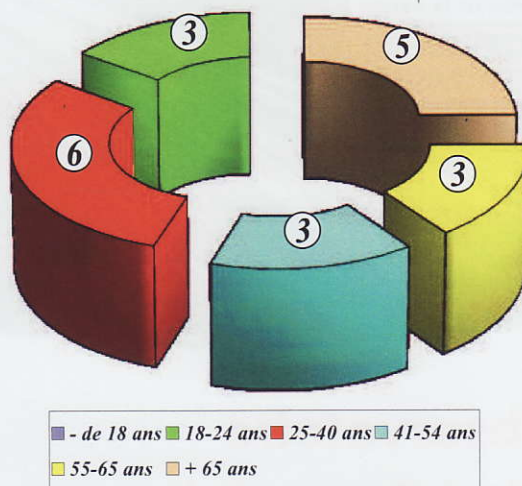
↳ La **vitesse** des véhicules est un facteur de risque d'accident transversal, elle est pratiquement toujours présente comme facteur d'occurrence et/ou de gravité.

↳ L'**alcool**, la consommation de **stupéfiants**, la prise de **médicaments**, la perte de **vigilance**, les **distances de sécurité**, les **distracteurs**.

Tués - Répartition par type de véhicule



Tués - Répartition par tranche



Les principales mesures prises en 2015 pour la sécurité routière

1) Interdiction du port d'écouteurs, oreillettes ou casque audio en conduisant.

Il est interdit aux conducteurs de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son. Cette mesure s'applique à tous les usagers de la route circulant avec un volant (poids lourds, voiture) ou un guidon (moto, scooter, cyclomoteur, vélo).

2) Le taux d'alcoolémie autorisé pour tous les titulaires d'un permis de conduire probatoire passe de 0.5g à 0.2g/l de sang.

Tout détenteur d'un permis probatoire qui contreviendra à cette règle sera passible d'une amende de 135€ et d'un retrait de 6 points.

3) Les plaques d'immatriculation des motos, cyclomoteurs, tricycles et quads doivent toutes être de la même taille : 210*130 mm

Appli AlcooTel* - Testez votre alcoolémie sans modération !
 - * AlcooTel n'est pas un éthylotest et ne peut s'y substituer



Pour obtenir des renseignements en matière de sécurité routière des sites internet sont à votre disposition.

<http://www.savoie.pref.gouv.fr>

<http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr>

<http://securite-routiere.gouv.fr>

